



Bécancour

1045, avenue Nicolas-Perrot
Secteur Bécancour
Ville de Bécancour (Québec)
G9H 3B7

Tél. : (819) 294-6010
Télécopieur : (819) 294-6020

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La mission du CIEL-Bécancour est de favoriser la création et le maintien d'emplois par l'encouragement financier au démarrage et à la consolidation d'entreprise.

Pour réaliser cette mission, CIEL-Bécancour peut prêter sans intérêt jusqu'à 4000\$ aux conditions suivantes :

- ❖ L'emprunteur doit devenir membre du CIEL-Bécancour;
- ❖ L'emprunteur doit résider et doit avoir sa place d'affaires sur le territoire de Ville de Bécancour;
- ❖ L'emprunteur doit être âgé entre 18 et 40 ans;
- ❖ L'emprunteur doit présenter un projet de démarrage, de consolidation ou d'expansion d'entreprise créant et/ou maintenant au moins un emploi et joindre son plan d'affaires, si existant;
- ❖ L'emprunteur s'engage personnellement à rembourser le prêt accordé dans un délai maximal de 24 mois.
- ❖ Le formulaire de demande de prêt est disponible au :

C.I.E.L. – Bécancour inc.
1045, av. Nicolas-Perrot, Bureau
Secteur Bécancour (Ville de Bécancour)
819-294-6010

- ❖ L'emprunteur doit remplir et signer un formulaire et le remettre à l'adresse ici-haut;
- ❖ Le conseil d'administration du CIEL-Bécancour rendra réponse dans les 30 jours du dépôt du formulaire, selon la recommandation du comité d'analyse des demandes.